

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant Lise LeBlanc | Numéro de permis 2012206 | Date d'inspection Le 26 octobre 2023 | |
| Nom de l'établissement Garderie chez Lise | | Numéro de téléphone (506) 862-8345 | |
| Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit. | 24(1)(f) | 26 oct. 2023 | 26 oct. 2023 |
| Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la Mentor en Assurance de la Qualité observe que le registre de présence n'est pas représentatif au nombre d'enfants présent. L'exploitante doit s'assurer que le registre de présence est rempli chaque fois qu'un enfant arrive et quitte l'établissement. Le registre de présence doit être exact et faire état de tous les enfants présents, quel que soit le moment. L'exploitante fait les ajustements du registre pendant que la Mentor en Assurance de la Qualité est encore sur les lieux. La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|--|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.</p> <p>Lors de la visite, les éléments suivants sont observés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aire de jeux extérieure - Les dossiers des enfants ainsi que les consentements signés - Si tous les documents requis sont affichés bien en vue dans l'établissement <p>L'information pour contacter la Mentor en Assurance de la Qualité n'était pas à jour sur le babillard des parents, suite au récent changement. La MAQ laisse sa carte d'affaires à l'exploitante, pour qu'elle puisse l'ajouter au babillard.</p> <p>La MAQ remarque que la structure fixe dans l'aire de jeux extérieure était bloquée avec des rubans jaunes. L'exploitante informe la MAQ que quelques morceaux de bois étaient brisés et devaient être remplacés avant que les enfants continuent à utiliser la structure. Pour assurer la sécurité de tous, l'exploitante laissera les rubans jusqu'à ce que la structure soit réparée.</p> <p>Au moment de l'inspection de surveillance, les enfants jouent à l'intérieur et mangent la collation. Quelques enfants se préparent à présenter un projet d'halloween à un autre groupe d'enfant. Cette maison hantée est un projet qu'ils attendent depuis longtemps et aujourd'hui était le grand jour de la présentation.</p> |
|--|

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2023

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2023

Date